

Notice réinscription ateliers CCM

- Aller sur le site de la ville de limoges : www.limoges.fr ou www.centres-culturels-limoges.fr
- Cliquer sur le lien permettant de se réinscrire
- La fenêtre suivante apparait :



Site

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

[Mot de passe perdu](#)



- Pour une 1^{ère} connexion, cliquer sur mot de passe perdu
- La fenêtre suivante apparait :

— Mot de passe perdu —

Identifiant

E-mail

Valider

Fermer

- Indiquer votre identifiant, votre mail puis valider
- Un mot de passe vous est envoyé sur votre boîte mail
- Revenir sur le portail des réinscriptions
- Compléter :
 - le site : CCM
 - votre identifiant
 - votre mot de passe (vous pourrez le changer en allant sur l'onglet mot de passe)
- Cliquer sur se connecter
- Vous arrivez sur la page d'accueil
- Plusieurs onglets vous sont proposés : famille, élèves, accessibilité, mot de passe, quitter

- Pour vous réinscrire :
 - Sélectionner le nom de la personne à réinscrire dans l'onglet élève
 - Vérifier les informations renseignées et les modifier au besoin
 - Cocher la case réinscription
 - Choisir le créneau horaire : cours disponible

Identité || Cours || Historique || **Réinscription**

Cursus	Cours	Ha	Cycle	Actif	Réinscription	Cours disponible
	Yoga			✓	<input type="checkbox"/>	A choisir

Réinscription administrative

- Les personnes domiciliées à Limoges et celles ayant un quotient familial inférieur à 600 peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel sur présentation d'un justificatif. Vous pouvez les transmettre soit auprès de l'un des CCM soit les importer en cliquant sur importer

Nom du document	Nom du fichier	Date	Heure	Taille (Mo)	Etat	Consulter
justificatif de domicile	-	-	-	0,00	A fournir	
justificatif du quotient familial	-	-	-	0,00	A fournir	

- Une fenêtre s'ouvre

Pièces à fournir

Nom du document :

- Parcourir pour avoir accès à vos documents
- Sélectionner le document souhaité
- Choisir le nom du document
- Importer
- **Valider. Votre réinscription est prise en compte.**
Elle deviendra définitive après le règlement auprès de l'un des CCM.

Cordialement,

L'équipe des CCM